



**SERVICES
EXTRA
AÉRONAUTIQUES**

**BROCHURE
TARIFS
2023**

SOMMAIRE

Redevances domaniales	02
- Principes généraux	02
- Aérogare passagers	03
- Bâtiment Tour opérateurs, Bâtiment Equipages, Bâtiment Parking Personnel	04
- Zone d'aviation commerciale	05
- Loueurs	07
- Zone aviation légère	08
- Zone de la tour	08
Installations extra-aéroportuaires.....	09
- Installations extra-aéroportuaires	09
- Prestations	11
- Usage des installations	16
Services Grand Public.....	19
- Location de salons	19
- Autres prestations	20
En annexe :	
- À qui vous adresser ?	21

Attention...

Nos tarifs sont applicables au 1^{er} avril 2023.

* Les tarifs affichés sont arrondis à deux décimales, et peuvent présenter quelques différences avec les montants facturés qui sont calculés avec quatre décimales.

REDEVANCES DOMANIALES

Le Département Travaux et Domaine est à votre disposition pour vous informer sur les tarifs des locaux, les disponibilités en locaux et terrains, et également pour étudier toute demande spécifique.

① **Département Travaux et Domaine**
Tél : 02.40.84.95.34 (Béatrice RAVARD)
02.40.84.80.21 (Isabelle BARBERET)
Email : b.ravard@nantes.aeroport.fr
ou i.barberet@nantes.aeroport.fr

Principes généraux

Toute occupation du Domaine Aéroportuaire doit être contractualisée et faire l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). Cette AOT et le Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) y étant annexé régissent les conditions d'occupation du Domaine Public Aéroportuaire.

Les principes généraux et communs à toutes les AOT sont les suivants :

- Les surfaces sont mises à disposition en l'état. Un état des lieux d'entrée et de sortie est réalisé,
- Un dépôt de garantie est requis,
- Les surfaces des locaux sont arrondies au m² supérieur,
- La période de facturation est définie dans l'AOT et payable d'avance,
- Tout mois commencé est entièrement dû (sauf mention spécifique dans les tarifs ci-après),
- Les redevances sont actualisées tous les ans, généralement le 1^{er} avril selon l'indice retenu dans l'AOT,
- Tous travaux sur les surfaces mises à disposition sont soumis au respect des conditions fixées dans l'AOT et à l'application du CCCG.

La Société Aéroports du Grand Ouest propose (selon disponibilité et conformément à la réglementation applicable) :

- Des bureaux,
- Des surfaces commerciales,
- Des comptoirs vente,
- Des locaux de service,
- Des terrains viabilisés,
- Des surfaces de stockage,
- Des hangars.

Toute demande de nouvelle implantation sur le Domaine Aéroportuaire doit être anticipée et est conditionnée à la disponibilité de locaux ou de surfaces. Dans le cadre d'une activité soumise à un agrément préfectoral, Aéroports du Grand Ouest ne peut délivrer d'AOT avant l'obtention de cet agrément.

Aérogare passagers

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Par m ² et par an
Local sous-sol non chauffé, non climatisé	87,01
Local sous-sol chauffé	129,22
Local Rdc non climatisé + Surfaces commerciales	259,65
Comptoir	
par module de 1,33 m	1 145,45
par mètre linéaire	862,10
Bureau sous-sol	195,18
Bureau Rdc climatisé et mezzanine hall 4	280,71
Bureau 1 ^{er} étage	195,24

Comptoir temporaire

Comptoir par demi-journée : 92,99 EUROS HT

Comptoir par heure : 32,69 EUROS HT

Rangement par l'utilisateur. Toute demi-journée commencée est due. Toute heure commencée est due.

Bâtiment Tour Opérateurs et PC Parking

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Forfait Annuel
Comptoir et Enseigne Tour Opérateur	3 871,47

	Par m ² et par an
Local climatisé	280,71

Bâtiment Equipages

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Par m ² et par an
Local climatisé	280,71
Terrasse Bâtiment Equipages	140,36

Bâtiment Parking Personnel

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Par m ² et par an
Tous locaux	200,14

Zone d'aviation commerciale

Bâtiment pour Entreposage de Matériel d'Assistance (BEMA)

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Par m ² et par an
Bureaux Rdc/Etage	166,16
Surface de hangar cloisonnée chauffée	152,97
Surface de hangar non cloisonnée non chauffée	111,77
Surface de hangar cloisonnée non chauffée	130,23

Appareils et place de stationnement véhicule

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Par m ² et par an
Zone de stockage d'appareils éloignée <i>(Toutes les zones de stockage en dehors des zones de proximité)</i>	6,84
Zone de stockage d'appareils de proximité <i>(Près des postes avions)</i>	14,47
Place de stationnement pour véhicule (à l'unité)	176,10

Redevance de mise à disposition de prises pour chargeur matériel aéroportuaire

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Redevance Annuelle
Redevance de mise à disposition de prises pour chargeurs matériel aéroportuaire	785,44

Cette redevance est associée à la location de places et à la facturation des consommations électriques.

Redevance de mise à disposition de prises pour chargeur véhicule léger électrique

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Redevance Annuelle
Redevance de mise à disposition de prises pour chargeurs véhicule léger électrique	466,99

Cette redevance est associée à la location de places de stationnement véhicule et à la facturation des consommations électriques.

Emplacement pour prises électriques de chargement de matériel aéroportuaire

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Montant HT par an
<u>Places de Proximité :</u>	
Places de 2 * 5m = 10m ²	144,72
Places de 2,5 * 8,5m = 21,25m ²	307,53
Places de 3 * 8,5m = 25,5m ²	369,03
<u>Places Eloignées :</u>	
Places de 2,4 * 5m = 12m ²	82,05

Loueurs

Extérieur

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

Par emplacement	Annuel
Parc loueurs Retour Loueurs A	1 377,61
Parc loueurs Retour Loueurs B	1 115,42

Bâtiment des loueurs de voitures

En EURO HT

	Par m ² et par an
Surface d'accueil clients loueurs climatisée	152,79
Surface back office et comptoirs climatisés	280,71

Hangar de préparation des loueurs de voitures

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Annuel
Aire de préparation (Environ 32m ²)	893,14

Zone aviation légère

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Par m ² et Par an
Hangar	29,07

Zone de la tour

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Par m ² et Par an
Terrain viabilisé	6,84
Bureau - Bâtiment modulaire de la Tour	171,90

INSTALLATIONS EXTRA-AÉROPORTUAIRES

Téléaffichage

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

Type d'écran	Frais d'installations (Incluant main d'œuvre et câblage)	Redevance Annuelle
Écran 48" fixé au mur ou au plafond	2 397,08	654,93
Écran de service format bureautique (posé sur un bureau)	893,46	654,93
Déplacement d'un écran de téléaffichage/service	SUR DEVIS	
Forfait de transfert et mise en parallèle par ligne		99,94

Tout mois commencé est dû.

① **Département Gestion Technique
et Maintenance**

Tél : 02.40.84.81.45

Email : g.chupin@nantes.aeroport.fr

Station de Lavage

Pour tous les détenteurs d'un badge, distribué par la Société Aéroports du Grand Ouest :

	EURO HT
Lavage rapide (aller simple)	2,99
Lavage complet (aller retour)	3,24
Lavage complet + roues (brosses pour laver les jantes)	3,86
Remplacement badge abîmé ou perdu	120,16

Pour information et fourniture de badges :

① **Département Gestion Technique
et Maintenance**

Tél : 02.40.84.81.45

Email : g.chupin@nantes.aeroport.fr

Badges Sûreté

	EURO HT
Instruction et fabrication d'un badge rouge	65,00
Instruction et fabrication d'une autorisation de circulation côté piste <i>(Ce titre dit « LPV bleu » permet à un véhicule d'accéder et circuler côté piste de l'aéroport)</i>	30,00
Fabrication et délivrance Titre de circulation accompagné <i>(Ce titre de circulation dit « badge vert » permet à son titulaire de circuler côté piste accompagné par le titulaire d'un Titre de circulation permanent (badge rouge))</i>	30,00
Fabrication et délivrance Titre de circulation temporaire <i>(Ce titre de circulation dit « badge arc-en-ciel » permet à son titulaire de circuler côté piste muni de son badge rouge valide sur un autre aéroport Français)</i>	30,00
Instruction et fabrication d'une autorisation de conduite côté piste <i>(Ce titre permet à un personnel de conduire côté piste de l'aéroport)</i>	30,00

La demande de badge entraîne une facturation même si le badge n'est pas récupéré par le demandeur.

Pour information et fourniture de badges :

① **Service des badges et accès à la zone réservée**

Tél : 02.40.84.99.88

Email : service.badges@nantes.aeroport.fr

Prestations

Charges locatives

Pour information :

① **Département Travaux et Domaine**
Tél : 02.40.84.95.34 (Béatrice RAVARD)
02.40.84.80.21 (Isabelle BARBERET)
Email : b.ravard@nantes.aeroport.fr
Ou i.barberet@nantes.aeroport.fr

Les charges locatives sont facturées sur la base de provisions tout au long de l'année aux tarifs ci-dessous. Une régularisation a lieu en avril N+1.

A titre non exhaustif est listé ci-dessous le prix des charges courantes. Ces dernières peuvent être complétées selon des clauses spécifiques à chaque AOT.

Chauffage

Les charges sont réparties au prorata des surfaces occupées

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

Tarif 2023	Selon surface de référence en m ² /an
Aérogare du Rdc au 2 ^{ème} étage	32,54
Aérogare sous-sol	10,70
Bâtiment des loueurs	17,98

Eau

Les charges sont réparties au prorata des surfaces occupées

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

Tarif 2023	Selon surface de référence en m ² /an
Aérogare	5,98
BEMA – Hangar Nord – Modulaire Tour	5,26
Bâtiment Equipages	5,26
Bâtiment Parking Personnel	5,26

Tarif 2023	Selon surface de référence en m ³ /an
Usagers sous compteur privatif toutes zones confondues	2,77
Bâtiment des loueurs	2,77

(Coût de la consommation réparti au prorata de la surface suivant l'A.O.T.)

Gaz

Au m³ : 1,95 EURO HT
(selon le relevé de compteur)

Électricité

Les charges sont réparties au prorata des surfaces occupées et/ou sur relevé de compteur

Tarif 2023	L'unité
Tarif période hiver (Janvier, février, mars, novembre et décembre)	0,8084 € HT le kw
Tarif période été (avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre)	0,5124 € HT le kw

Enlèvement des ordures

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

Tarif 2023	Par m ² Et par an
Tarif général - Tous bâtiments (hors bâtiments ci-après)	25,27
Bâtiment des loueurs	7,33
Bâtiment Equipages	7,33
Bâtiment Parking Personnel	7,33

Nettoyage des parties communes

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

Tarif 2023	Par m ² Et par an
Tarif général - Tous bâtiments (hors bâtiments ci-après)	6,67
Bâtiment des loueurs	25,15
Bâtiment Equipages	25,15
Bâtiment Parking Personnel	25,15

Prestations techniques

Pour information :

① **Département Gestion Technique
et Maintenance**
Tél : 02.40.84.81.45
Email : g.chupin@nantes.aeroport.fr

Tarif main-d'œuvre « Société Aéroports du Grand Ouest »

Tarifs à compter du 01/04/2023

En EURO HT

	Main-d'œuvre maintenance De 6h00 à 22h00
Une heure « technicien »	65,00
Une heure « chargé d'étude »	86,00

Un minimum d'une heure sera facturé.

De 22h00 à 6h00 : majoration de 100 %
Week-end : majoration de 150 %

Demande de travaux / Devis

Toute demande de travaux fait l'objet d'un devis.
L'établissement d'un devis est facturé 105 € TTC sauf en cas de validation de ce dernier.

Forfaits de travaux – Service Gestion Technique et Maintenance

Forfait pour le déplacement	Coût
Forfait remplacement pour un canon de porte sous pass	147,00 € HT
Forfait remplacement pour un canon de boîte aux lettres	62,00 € HT
Forfait remplacement d'une clé	45,00 € HT
Forfait remplacement d'un tube fluo + starter	23,00 € HT + Main d'oeuvre

Prestation Formation Sécurité et Prestation Formation en vue d'obtenir l'autorisation de conduite sur les voies de services

La Société Aéroports du Grand Ouest assure les formations réglementaires en matière de sécurité sur la plateforme de Nantes.

En EURO HT

Par personne	70,00
--------------	-------

Toute annulation d'une demande de formation doit être formalisée au plus tard trois jours avant la date de ladite formation. Passé ce délai, le montant de la formation sera considéré comme dû et exigible par la Société Aéroports du Grand Ouest au tarif en vigueur.

Pour information :

① **PC Sécurité**
Tél : 02.40.84.83.78
Email : formationstiap@nantes.aeroport.fr

Formation en vue d'obtenir l'autorisation de conduite sur l'aire de manœuvre

Le S.S.L.I.A. assure les formations réglementaires en vue d'obtenir l'autorisation de conduite sur l'aire de manœuvre de l'Aéroport Nantes Atlantique.

En EURO HT

Par personne	70,00
--------------	-------

Pour toute demande, prendre contact avec le S.S.L.I.A. pour se renseigner sur le calendrier des formations ainsi que sur les modalités et les pré-requis nécessaires au préalable du suivi de cette formation. Toute annulation d'une demande de formation doit être formalisée au plus tard trois jours avant la date de ladite formation. Passé ce délai, le montant de la formation sera considéré comme dû par la société au tarif en vigueur.

Pour information :

① **Département S.S.L.I.A.**
Tél : 02.40.84.81.18
Email : s.lebigot@nantes.aeroport.fr

Habilitation formation pour circuler en sécurité côté piste

En EURO HT

	Par audit
Habilitation formation donnant lieu à l'autorisation de circuler en sécurité en tant que « piéton non accompagné »	2 190,00
Habilitation complète formation donnant lieu à l'autorisation de circuler en sécurité côté piste	3 200,00

Pour information :

① **Département Sécurité et gestion des risques**
Tél : 02.40.84.80.96
Email : t.jung@nantes.aeroport.fr

Usage des installations

Location des lignes téléphoniques (à compter du 01/04/2023)

Pour information :

① **Département Gestion Technique et Maintenance**

Tél : 02.40.84.81.45

Email : g.chupin@nantes.aeroport.fr

Le tarif ne couvre pas les communications qui sont facturées en sus.

Le tarif couvre :

- le relevé global des consommations mensuelles,
- les renvois, rappels, filtrages, lignes groupées selon spécification de l'utilisateur,
- la quote-part abonnement.

Jusqu'à 5 lignes (en EURO HT) :

Catégorie	Sélection directe à l'arrivée	Accès direct à l'extérieur	Ligne intérieure	Nb de n° abrégés Gratuits	Par an/ par catégorie/par ligne
A	O	O/N	O	10	424,24
B	O/N	O/N	O	10	366,15
C	N	N	O	10	229,48

Tout trimestre commencé est dû.

Au-delà de 5 lignes (en EURO HT):

Nombre de lignes	Nb de n° abrégés gratuits	Taux de réduction par ligne (toute catégorie)
De 6 à 15 lignes	20	- 10 %
De 16 à 30 lignes	30	- 15 %
Plus de 30 lignes	60	- 20 %

Tout trimestre commencé est dû.

	EURO HT
Ligne inter auto spécialisée (par ligne/an)	373,31
Ligne hors autocommutateur par ligne et par an (France Télécom, ADSL, Numéris, Transpac, spécialisée,...)	176,77
Ligne interface Z (extension par ligne par an)	67,25
N° abrégé supplémentaire par numéro et par an	13,11
Renvoi de communication à l'extérieur par ligne et par mois	Gratuit
Justificatif détaillé	4,67
Forfait de transfert et mise en parallèle par ligne	99,94

Tout trimestre commencé est dû.

Location des postes téléphoniques avec entretien

En EURO HT (à compter du 01/04/2023)

	Poste par An
Catégorie 1	138,86
Catégorie 2	113,08
Catégorie 3	67,25
Catégorie 4	35,43

Tout trimestre commencé est dû.

Communications téléphoniques

Facturation au tarif opérateur en vigueur en fonction des justificatifs fournis par l'opérateur.

Location des lignes informatiques (à compter du 01/04/2023)

Ligne Ethernet :

En EURO HT	Par ligne et par an
Ligne Ethernet	175,41
Forfait de transfert et mise en parallèle par ligne	99,94

Tout trimestre commencé est dû.

Sont inclus dans ce tarif : La liaison cuivre cat 6, le raccordement en baie de brassage (module RJ45) dans un local technique de la Société Aéroports du Grand Ouest, son raccordement sur RJ45 au point de distribution final, la recette globale, la maintenance.

Non inclus dans ce tarif : Les câbles brassage, les câbles connection réseau poste.

Toute intervention complémentaire (modification brassage...) sera facturée au temps passé selon tarif en vigueur. Toute liaison cuivre vers un local technique non Société Aéroports du Grand Ouest sera facturée sur devis.

Ligne privative fibre optique :

Inclus : La liaison fibre (1 paire), le raccordement sur tiroir optique dans un local technique de la Société Aéroports du Grand Ouest, son raccordement sur tiroir optique au point de distribution final, la recette globale, la maintenance.

En EURO HT	
Forfait de raccordement par fibre	175,41
Liaison fibre optique multimode par hm/an et par fibre (1 paire)	58,46
Liaison fibre optique monomode par hm/an et par fibre (1 paire)	81,85

Tout trimestre commencé est dû.

Toute intervention complémentaire (modification brassage...) sera facturée au temps passé selon tarif en vigueur. Toute liaison fibre vers un local technique non Société Aéroports du Grand Ouest sera facturée sur devis.

Location d'espace en locaux technique de la Société Aéroports du Grand Ouest :

En EURO HT	par an
1 U en Rack réseau	116,94

Tout trimestre commencé est dû.

Inclus dans ce tarif : l'emplacement en rack, l'alimentation électrique ondulée.

Usage des fourreaux ou chemin de câbles du gestionnaire (à compter du 01/04/2023)

En EURO HT	EURO HT
Forfait initial de mise à disposition :	
• Mise à disposition par le gestionnaire d'un passage par fourreau ou chemin de câbles existants	1 035,10
• Réalisation par le titulaire d'un passage par fourreau ou chemin de câbles sur le domaine aéroportuaire	1 361,98

Redevance annuelle (droit de passage) : 7.63 €HT/ml/an.

Refacturation sur la base d'un devis pour réalisation d'un réseau non existant.

SERVICES GRAND PUBLIC

Location de salons

EN EUROS TTC

NOM DES SALONS	CAPACITE MAXIMALE (*)	TARIF HEURE	TARIF	
			DEMI-JOURNEE	JOURNEE
			Matin : 8h-13h Après-midi : 14h-19h	8h - 19h
SALON GRASLIN	8 Personnes	27,00	101,00	174,00
SALON POMMERAYE	8 Personnes	27,00	101,00	174,00
SALON JULES VERNE	32 en U et en carré 100 en cinéma 200 en cocktail	-	378,00	564,00
SALON DUCHESSE ANNE	20 Personnes	64,80	244,00	376,00
SALON CANCLAUX	20 Personnes	64,80	244,00	376,00

Tout dépassement d'horaire fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Tous ces tarifs s'entendent hors prestations de service.

(*) A noter que les conditions d'accueil et la capacité des salons peuvent être aménagées en fonction du contexte sanitaire.

Chaque salon est équipé d'un paperboard et d'un vidéoprojecteur.

La location du salon Jules VERNE permet de disposer :

- d'un système de sonorisation (compris dans le prix, à confirmer au moment de la réservation)
- option location cuisine près du salon Jules VERNE (Tarif : 65€ TTC)

Une place de parking est offerte par participant sur la durée de la location (dans la limite des places disponibles). Le délai d'annulation sans frais est de 72 heures avant l'heure de début de la réservation du salon.

Toute annulation non-réalisée au plus tard 72 heures avant l'heure de début de la réservation entraînera la facturation de 50% du tarif de la salle réservée.

Pour information :

① Comptoir Informations

Tél : 0 892 568 800 (*)

Fax : 02.40.84.95.02

Email : salons@nantes.aeroport.fr

(*) Appel facturé 0,40€ la minute

Autres prestations

	EURO TTC
Dépôt d'objets confiés (**)	12,00
Dépôt d'objets trouvés (**)	10,00
Envoi télécopie/fax 1 ^{ère} feuille	4,00
Envoi télécopie/fax feuille supplémentaire	2,00
Banque mobile congrès (par demi journée)	111,59
Banque mobile congrès (par Heure)	39,23

(*) Pour toute demande d'objets confiés en dehors des horaires d'ouvertures (6h-22h du lundi au dimanche), une majoration de 3€ par objet sera appliquée au tarif ci-dessus.

(**) Pour toute demande d'envoi de l'objet, des frais d'expédition seront à ajouter.

Pour toute demande de prestations d'accueils spécifiques, nous consulter.

Pour information :

① Comptoir Informations

Tél : 0 892 568 800 (*)

Fax : 02.40.84.95.02

[Email : salons@nantes.aeroport.fr](mailto:salons@nantes.aeroport.fr)

(*) Appel facturé 0,40€ la minute

À QUI VOUS ADRESSER ?

Composez le 02.40.84... suivi du numéro de votre correspondant

DIRECTION COMMERCIALE ET MARKETING

Développement du réseau et du trafic, commercialisation des services, Renseignements sur le Fret aérien.
Développement des services.

Développement Aéronautique	81.27
Développement Commercial et Digital	81.77
Développement Extra-Aéronautique	95.33

INFORMATIONS PARKINGS AUTOMOBILES 0 892 568 800 (*)

DIRECTION FINANCIÈRE

Facturation des redevances aéronautiques et des services extra-aéronautiques	83.45
Recouvrement clients et simulations tarifaires	83.45
Demande de brochure tarifaire	96.76

DIRECTION DES OPÉRATIONS AÉRONAUTIQUES 83.70

COMPTOIR INFORMATIONS (Réservations Salons, Dépôt objet à l'accueil) 0 892 568 800 (*)

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET INFRASTRUCTURE 81.29

Interventions du personnel pour prestations techniques et de maintenance, locations de locaux.

Département Achats	81.33
Département Travaux et domaine	95.34
Département Environnement	95.05
Département Gestion Technique Maintenance	81.45

DÉPARTEMENT SÉCURITÉ ET GESTION DES RISQUES 96.69

(*) Appel facturé 0,40€ TTC la minute